

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU MERCREDI 11 MAI 2016
Convocation du 29 Avril 2016**

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Intervention d'information relative aux CACES par Madame FLÉ**
 - **Extension des consignes de tri des plastiques : Consignes, avenant au marché**
 - **Avenant au règlement de déchèteries**
 - **Création et suppression de poste d'adjoint administratif**
- Questions diverses**

Étaient présents :

ARCES DILO	Monsieur	BEZINE	Jacques	PONT / VANNE	Monsieur	STERN	Michel
ARCES DILO	Monsieur	VANNEREAU	Pierre	ST MAURICE ARH	Monsieur	PRIN	Francis
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William	VALLEES DE LA VANNE	Monsieur	COQUILLE	Bernard
BOEURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Pouvoir à Mme ROCHE	VALLEES DE LA VANNE	Monsieur	TERVILLE	Gérard
CERILLY	Absente			VALLEES DE LA VANNE	Monsieur	ROMIEUX	Bernard
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick	VALLEES DE LA VANNE	Monsieur	MAUDET	Luc
CERISIERS	Monsieur	BONNET	Jean-Louis	VALLEES DE LA VANNE	Monsieur	GARNAULT	Marie-Claude
CERISIERS	Madame	GRELLAT MAZIER	Annick	VAUDEURS	Madame	RUIZ	Pascal
CERISIERS	Monsieur	JACQUINOT	Guy	VAUDEURS	Monsieur	ROCHÉ	Marie-José
COULOURS	Monsieur	CROSIER	Christian	VAUMORT	Madame	DEVELAY	Michel
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLECHETIVE	Monsieur	KARCHER	Pouvoir à G GIGOT
COURGENAY	Madame	GAUDOT	Marie-Hélène	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	LEGENDRE	Pouvoir à A PUTHOIS
FLACY	Monsieur	DEN DEKKER	Jacques	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	GIGOT	Geneviève
FOISSY/VANNE	Monsieur	THOMAS	Bernard	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	PUTHOIS	Alain
FOURNAUDIN	Madame	CHAPELET	Marie	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	VERHOYE	Daniel
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LAILLY	Madame	MASSÉ	Sylvette	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LES CLERIMOIS	Monsieur	REVELLAT	Edmond	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LES SIEGES	Monsieur	LENGLET	Patrick	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mmes GIVAUDIN Françoise (pouvoir à Mme ROCHE), LEGENDRE Jeannine (pouvoir à M. PUTHOIS), VALLEE Edith, M. KARCHER Sébastien (Pouvoir à Mme GIGOT)

Secrétaire de séance : M. Daniel PAGNIER

Invités présents : Mme MAUDET Catherine et M. MARCHAND Conseillers Départementaux.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers avec la convocation.

M. Luc Maudet donne lecture du précédent compte rendu qui est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Intervention d'information relative aux CACES par Madame FLÉ

❖ **Extension des consignes de tri des plastiques : Consignes, avenant au marché, Délibération 025-2016 Classification 1.1 Marchés Publics**

Mme ROCHÉ présente au Conseil Communautaire les travaux de la commission déchets. Une expérimentation de la collecte en porte à porte, une semaine sur deux, des corps creux en alternance avec les ordures ménagères sera menée à partir du 1er Octobre sur les communes de Fournaudin, Bœurs en Othe, Cérilly et Coulours. Ce test comprendra également la collecte des cartons qui sont un des motifs majeurs de refus de collecte des Ordures Ménagères et doivent être portés en déchèteries. (M. MAUDET rappelle que la reprise des cartons en déchèterie est subventionnée ce qui permet de maintenir un cout total raisonnable). Des consignes strictes ont été données au prestataire pour améliorer les fréquences de collecte des points d'apport volontaires, dont les conteneurs sont trop souvent pleins. Chaque commune recevra les coordonnées du responsable et les calendriers de collecte.

Extension des consignes de tri des plastiques à partir du 15 juin 2016 : Les conseillers visualisent les éléments de communication sur les nouvelles consignes tels qu'édités par Eco-Emballages. La Communauté de Communes organisera la communication aux habitants mais sollicite l'aide des communes pour relayer l'information au plus grand nombre. Le surcout, estimé en fonction des taux de refus (erreurs de tri) de notre collectivité est de 41€ la tonne ce qui porte le cout du tri à 191€ la tonne sortante (triée).

Le taux de refus des corps creux est de 28.8% pour la Communauté de Communes ce qui est trop élevé et devra être amélioré avec les nouvelles consignes. Il est prévu de collecter 55 tonnes en plus par an (estimatif national). Il n'y aura pas de changement pour la collecte des papiers et du verre.

M. MAUDET précise que l'appel à projet auquel avait adhéré notre collectivité va entraîner une modernisation du centre de tri d'Ormoy, qui s'il n'avait pas été retenu dans ce cadre aurait été menacé de fermeture.

Vu les éléments portés au compte rendu du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2015, Vu la délibération 05-2016 portant signature de l'avenant au contrat d'action et de performance portant sur la deuxième phase de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques, Considérant qu'il convient de limiter les refus de tri des plastiques et de valoriser au mieux les déchets issus du tri sélectif,

Considérant que la candidature de notre collectivité a été retenue pour la seconde phase de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques,

Considérant le contrat d'action et de performance signé avec Eco-Emballages, et le soutien financier apporté par cet organisme,

Suite à la réunion de la commission « déchets », Mme ROCHE expose au Conseil Communautaire les nouvelles consignes de reprise des emballages plastiques qui seront effectives à partir du 15 juin 2016 (date de mise en œuvre nationale).

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres tenue de ce jour, approuvant la signature d'un avenant au marché de tri et de traitement des déchets issus des Points d'Apports Volontaire conclu en 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant N° 2 relatif aux surcouts liés à l'extension des consignes de tri et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce marché.

Avenant au règlement de déchèteries

Le règlement d'accès aux déchèteries a été modifié par délibération 048-2015 pour permettre la bonne mise en œuvre des accès par cartes. Ces accès se déroulent sans problème. Les conseillers prennent connaissance des volumes et des fréquentations pour le weekend des 6 et 7 mai soit 354 personnes et près de 400 m³ de déchets. Les prestataires ne peuvent assurer de collecte des bennes le weekend. Considérant que les volumes apportés ne permettent pas un accueil de

qualité des usagers et qu'il convient de réguler les flux pour optimiser l'accueil et les rotations des bennes, le Conseil Communautaire est appelé à réfléchir à une limitation des apports à 3m³ par semaine pour tous les usagers. M. STERN craint que des limitations n'entraînent des dépôts « sauvages ». M. BEZINE demande pourquoi la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque n'accepte pas les déchets spéciaux (pots de peinture), M. MAUDET répond que la réglementation impose de disposer de bacs de rétention spéciaux souterrains qui n'ont pas été prévus à la conception du site. Concernant les accès des professionnels, un bilan sera fait à la fin de l'année pour réfléchir à une modification éventuelle du règlement. M. MAUDET rappelle que tous les professionnels disposent de filières spécifiques d'élimination de leurs déchets, présentes dans l'agglomération sénonaise.

Le règlement serait ainsi rédigé

Article 5 – Nature et quantité des apports autorisés :

Tout dépôt supérieur à 3 m³ par semaine est interdit. En cas de circonstance exceptionnelle dépassant ce volume pour les particuliers, un apport peut être autorisé sur rendez-vous pris par téléphone au moins 72 heures avant.

Pour les artisans et commerçants ce dépôt exceptionnel sera limité à 12 m³ et à un dépôt par an, sur rendez-vous pris par téléphone au moins 72 heures avant.

Rappel : En cas de décès ou de déménagement, la commune doit réclamer la carte à l'utilisateur et ne pas la laisser à la famille sauf cas exceptionnel. Les cartes perdues ne seront distribuées qu'après paiement. La première carte est systématiquement annulée en ce cas et reformatée pour être réutilisée par un autre usager.

Les cartes de déchèteries peuvent être établies immédiatement pour les usagers qui se présentent avec les justificatifs au siège de la Communauté de Communes (sauf le mercredi).

❖ **Création et suppression de poste d'adjoint administratif, Délibération 026-2016**
Classification, classification 4.1, 4.2 Personnels titulaires et contractuels

Considérant la délibération 056-2014 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de quinze heures hebdomadaires dans le cadre de dissolution du syndicat du collège, Vu la situation personnelle de l'agent et, en particulier les conditions du contrat repris au syndicat du Collège (embauche depuis plus de 6 ans), le Conseil Communautaire décide la création au 1^{er} Mai 2016, d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de quinze heures hebdomadaires, dit que ce poste pourra être occupé par tout adjoint administratif de 1^{er} ou 2^{ème} classe, supprime le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de quinze heures hebdomadaires objet de la délibération 056-2014 à compter du 1^{er} juin 2016.

Questions diverses

- Conférence des maires et des délégués PLUi pour la présentation du diagnostic agricole par la Chambre d'Agriculture le 7 Juin à 18 heures en présence du cabinet Initiative AD, titulaire du marché pour le PLUi.
- Intervillages : l'association a dû abandonner le projet, faute d'un nombre suffisant de communes participantes. Les jeux et animations déjà prévues ne peuvent pas être décommandés sauf à régler un dédit de 1700€, mais le prestataire accepte de transférer le contrat pour une autre manifestation, sans frais. Vu la subvention votée dans le cadre du projet initial le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition. Les conseillers sont invités à soumettre leurs idées de manifestation pouvant accueillir ces structures (forum des associations par exemple).

- Dans le cadre du PETR, une journée de visites s'est déroulée le 2 Mai. Le but est de mettre en valeur les atouts et réalisations de chaque communauté de communes pour élaborer des stratégies de développement et valoriser nos territoires aux yeux des entités publiques (Etat, Région, ..) susceptibles de soutenir nos projets. La CCVPO a présenté un agriculteur bio et une AMAP qui ont été appréciés.
- Les travaux du Syndicat d'Initiatives de Villeneuve l'Archevêque sont terminés (merci à M. COQUILLE pour le travail accompli) et le syndicat est de nouveau ouvert au public. Une date d'inauguration sera fixée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 11 Mai 2016

❖ Extension des consignes de tri des plastiques : Consignes, avenant au marché, Délibération 025-2016 Classification	2
❖ Création et suppression de poste d'adjoint administratif, Délibération 027-2016 Classification, classification 4.1, 4.2 Personnels titulaires et contractuels	3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture, le 17 mai 2016

Et publication ou notification, le 17 mai 2016

Suivent les signatures